



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 juillet 2023

Date de convocation

30 JUIN 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le six juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage

30 JUIN 2023

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe - Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence ANDERLIN, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Maria CORDONNIER, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

Nombre de
Conseillers

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Présents.....29

Votants.....33

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Jean-Claude VILLAIN, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Jean-Yves NAVA, conseiller municipal délégué.

Thérèse ZAOUÏ, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

N° DEL-23-30

Objet

Participation
citoyenne -
Coproductio de
sécurité
Police/Population

Secrétaire de séance : Nathalie KOSOLOSKY

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 juillet 2023

Vu la loi N°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de procédure pénale et notamment son article 11,

Considérant que dans le cadre du développement des politiques publiques locales de sécurité et de prévention de la délinquance ; la participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de garantir une coproduction de sécurité et de renforcer le lien Police-Population.

Si la ville de MARLY a adhéré dès le 8 juillet 2014 à un tel dispositif, celui-ci a été limité au seul secteur du Domaine du golf, il est envisagé aujourd'hui d'en faire bénéficier l'ensemble des quartiers.

Le partenariat fondé entre la Police Nationale, la Ville et les administrés doit permettre :

- de rassurer et protéger la population, notamment les personnes les plus vulnérables,
- de resserrer les liens sociaux et développer l'esprit civique,
- de renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un même quartier,
- d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation,
- d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité,
- d'encourager les habitants à la réalisation d'actes de prévention élémentaires,
- de constituer une chaîne d'alerte entre le référent de quartier et les acteurs de la sécurité.

Ce dispositif reposera sur l'action de référents, choisis sur la base du volontariat parmi les habitants.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- valider la signature d'un protocole en partenariat avec la Sous-Préfecture de Valenciennes après l'avis de Madame le Procureur de la République,
- autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole et tous documents se rapportant à la « Participation Citoyenne »

le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé de Monsieur Jean-Yves NAVA,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOpte la proposition.

La secrétaire de séance
Nathalie KOSOLOSKY

Transmis en sous-préfecture le 13/07/2023...
Document exécutoire à compter du 13/07/2023

Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE

